

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 30 juin 2021 par visioconférence.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
M. Roch Desjardins
Mme Sophie Dubé
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Mme Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Serge Mainville
Mme Lyne Marcheterre
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Gérard Pierre
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
M. Jean-François Beaulieu, directeur par intérim, Service des ressources financières
Me Maeva Ferrer Sterlin, directrice par intérim, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Catherine Guilbault, technicienne juridique, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire
Mme Josée Lepitre, directrice par intérim, Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
Me Jean-François Primeau, directeur adjoint, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 20
Il vérifie auprès de la secrétaire générale la procédure de convocation, qui

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

confirme le respect des exigences découlant de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

82-CA-2020-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M Nicolas Brosseau :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires découlant du Comité de gouvernance et d'éthique
7. Affaires découlant du Comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du Comité de vérification et ressources matérielles
 - 8.1. Adoption du budget initial CSS Marie-Victorin 2021-2022
 - 8.2. Approbation du budget initial des établissements et autorisation d'engagement de dépenses pour 2021-2022
 - 8.3. Demande de financement supplémentaire et octroi de contrat – projet de construction d'une nouvelle école au parc des Glaïeuls
 - 8.4. Renouvellement de bail – Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – Location du 2525, Fernand-Lafontaine
 - 8.5. Promesse bilatérale de cession par la ville de Brossard et d'acquisition par le Centre de services scolaire Marie-Victorin d'un terrain situé sur le boulevard Quartier pour la construction d'une école
9. Affaires découlant du Comité consultatif de transport
10. Points d'information
11. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE PROCÈS VERBAUX

83-CA-2020-2021

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Desjardins que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

3

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES
MATÉRIELLES**

84-CA-2020-2021

BUDGET INITIAL 2021-2022 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire Marie-Victorin doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 41 005 124 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 24 260 369 \$;
- Un nombre de 100 682 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ et;
- Le taux de 0.1054 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 541 358 340 \$ et des dépenses de 541 358 340 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité

85-CA-2020-2021

**APPROBATION DU BUDGET INITIAL DES ÉTABLISSEMENTS ET
AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES POUR 2021-2022**

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit approuver les budgets des établissements et qu'il peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que la majorité des établissements ont présenté, pour 2021-2022, leur répartition budgétaire et que celle-ci a fait l'objet d'une résolution adoptée par leur conseil d'établissement respectif;

CONSIDÉRANT que d'autres établissements n'ont pas été en mesure de présenter, pour 2021-2022, leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises;

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Desjardins

1° D'APPROUVER les budgets des établissements ayant présenté leur répartition budgétaire (dans le document joint, ceux indiqués « OUI » ou « PAS DE C.E. »);

2° D'AUTORISER les établissements (dans le document joint, ceux indiqués « NON ») à engager des dépenses ne dépassant pas 75 % du budget accordé par le centre de services scolaire, tant que ceux-ci n'auront pas fourni la résolution de leur budget adopté par leur conseil d'établissement respectif, lesquelles répartitions budgétaires devront être approuvées lors d'une séance ultérieure du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

86-CA-2020-2021

DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET OCTROI DE CONTRAT – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À LONGUEUIL (ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT) – PARC DES GLAÏEULS

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation (MEQ), émise en date du 21 juin 2019, autorisant le CSS Marie-Victorin à réaliser, entre autres, le projet de construction d'une école primaire à Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public, dans le but d'établir un contrat avec un entrepreneur pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT que les soumissions de trois (3) entrepreneurs se sont avérées conformes;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement du soutien financier est requis pour permettre la réalisation de ce projet;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que la conception du projet a été reçue favorablement par le MEQ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à « SAJO Inc. »;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Migner

1° QUE soit autorisée la présentation au MEQ d'une demande afin que soit versé le financement réservé pour le projet de construction d'une école primaire à Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert;

2° QUE soit autorisée la présentation au MEQ d'une demande de financement supplémentaire pour ce projet d'une valeur de 19 009 067,00 \$ (avant taxes);

3° QUE le contrat pour l'appel d'offres 100-066-67100 – Construction d'une nouvelle école primaire – des Glaïeuls (Saint-Hubert) soit accordé à l'entrepreneur « SAJO Inc. » pour un montant de 36 191 000,00 \$ (avant taxes), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 juin 2021 déposé par le Service des ressources matérielles, conditionnellement à l'acceptation, par le MEQ, de la demande de financement additionnel dans le cadre de ce projet;

4° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Madame Lyne Marcheterre, membre du conseil d'administration, se retire de la discussion et du vote concernant le point « Renouvellement du bail de location du 2525 Fernand-Lafontaine pour le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy » pour éviter toute apparence de situation de conflit d'intérêts. Elle quitte alors la rencontre.

87-CA-2020-2021

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU 2525 FERNAND-LAFONTAINE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY

CONSIDÉRANT la résolution 47-CC-2016-2017 qui autorisait la direction générale à signer la convention de bail de l'immeuble situé au 2525 boulevard Fernand-Lafontaine à Longueuil pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2022;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que le bail arrive à échéance le 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu entre les deux parties;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu d'ajouter une clause au bail qui permettrait au propriétaire d'agrandir le bâtiment s'il le souhaite;

CONSIDÉRANT la résolution 16-CA-2020-2021 qui autorisait la présentation au MEQ d'une demande d'ajout d'espace dans le cadre de la sous-mesure 50512 du Programme québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031, laquelle est en attente d'autorisation;

CONSIDÉRANT les besoins d'espace du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe du Service des ressources matérielles et de la Formation professionnelle et éducation des adultes;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sophie Gagnon

1° QUE le conseil d'administration approuve la convention de renouvellement du bail entre le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin) et le Fonds de placement immobilier Cominar en vertu duquel le CSS Marie-Victorin loue, pour une période additionnelle de cinq (5) années, soit du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2027, au taux de 10 \$ le pied carré pour les trois (3) premières années et au taux de 10,50 \$ le pied carré pour les deux (2) années subséquentes, les locaux de l'immeuble situé au 2525, boulevard Fernand-Lafontaine à Longueuil, ainsi que l'exercice subséquent de toute option de renouvellement, aux mêmes termes et conditions;

2° QUE la directrice générale soit autorisée à signer la convention de renouvellement du bail, ainsi que toute convention ultérieure de renouvellement de bail.

Adoptée à l'unanimité

Madame Lyne Marcheterre réintègre la rencontre du conseil d'administration puisque la discussion et le vote concernant le point « Renouvellement du bail de location du 2525 Fernand-Lafontaine pour le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy » sont terminés.

88-CA-2020-2021

PROMESSE BILATÉRALE DE CESSION PAR LA VILLE DE BROSSARD ET D'ACQUISITION PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

**MARIE-VICTORIN D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LE BOULEVARD QUARTIER
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE**

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation (MEQ) émise en date du 21 juin 2019, autorisant le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin) à réaliser le projet de construction d'une école primaire à Brossard, pouvant accueillir 8 groupes de l'éducation préscolaire et 24 groupes de l'enseignement primaire, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029 du ministère;

CONSIDÉRANT l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) qui prévoit qu'un centre de services scolaire peut requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école;

CONSIDÉRANT la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (LQ 2020, c. 27) qui mentionne que certains projets d'infrastructures bénéficient de mesures d'accélération dans laquelle est identifié le projet numéro 94 : *Construction d'une école primaire à Brossard (secteur Rome)*;

CONSIDÉRANT l'article 326 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, c. 1) qui permet au ministre d'ordonner à une municipalité locale de céder à titre gratuit un immeuble à un centre de services scolaire aux fins de la construction d'une école;

CONSIDÉRANT que le CSS Marie-Victorin ne dispose pas de terrains permettant la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation a transmis une lettre à la ville de Brossard ordonnant à celle-ci de céder un immeuble au CSS Marie-Victorin permettant la construction d'une nouvelle école;

CONSIDÉRANT que le terrain sur le boulevard du Quartier proposé par la ville, en remplacement de celui sur le boulevard Rome qu'il était initialement envisagé d'acquérir, répond aux besoins d'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que le CSS Marie-Victorin a sollicité les services de la Société québécoise des infrastructures (SQI), conformément à l'article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, c 1 8.3, art. 41), prévoyant qu'un centre de services scolaire doit recourir exclusivement aux services de la SQI pour acquérir un immeuble;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la SQI d'approuver la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition »;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Brossard n'a pas encore approuvé la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition » et que celle-ci sera soumise pour approbation lors d'une prochaine séance du conseil municipal le 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lamoureux

1° QUE le conseil d'administration approuve la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition » telle que présentée;

2° QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom du CSS Marie-Victorin, la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition » et un acte de cession, conditionnellement au respect des modalités et conditions prévues dans la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition », ainsi que tout autre document en découlant;

3° QUE le conseil d'administration autorise la direction du Service des ressources matérielles à agir pour et nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des modalités et conditions prévues dans la « Promesse bilatérale de cession et d'acquisition ».

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 18 h 48.

Présidence

Secrétaire générale